

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Le BTS Professions immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions. Le conseil et le service constituent le socle de leur activité. La transaction immobilière vise à assurer le conseil et l'intermédiation entre un offreur et un demandeur. La gestion immobilière consiste à assurer l'administration de biens immobiliers. Avec de l'expérience, le titulaire de ce BTS peut aussi devenir chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens.

QUALITÉS REQUISES

- S'intéresser au secteur de l'immobilier
- Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Disposer de compétences d'analyse et d'évaluation de biens
- Être capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme maîtrise toutes les facettes de la communication professionnelle : négociation, animation de réunions, rédactions d'écrits administratifs, juridiques ou commerciaux... Pour mener à bien son activité de conseil, il doit également assurer une veille dans les domaines juridique, économique, architectural, urbanistique...

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : BAC+2
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 5
- **Code diplôme** : 320-31309 - **Code RNCP** : 38380
- **Date d'enregistrement de la certification** : 15/12/2023
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation et de la jeunesse
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO
- **Nombre d'heures de la formation** : 1350

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

- Le BTS est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : BAC STMG, BAC PRO commerce et vente, BAC général...
- Admission sur dossier, tests et entretien
- Les démarches s'effectuent via la plateforme PARCOURSUP.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
- les travailleurs handicapés
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- les sportifs de haut niveau

Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les enseignements sont dispensés en présentiel par des professeurs du lycée, ainsi que des professionnels de l'immobilier.
- Les formateurs se basent sur de nombreuses méthodes pédagogiques : *diaporama, QCM, vidéo, supports professionnels, presse spécialisée afin de diffuser les contenus de la formation.*
- Ateliers Métiers : *interventions de professionnels*
- Participation aux forums emploi
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant
- Remise de diplômes au cours d'une soirée Ecole/Entreprises

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein. Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTS Professions Immobilières peut exercer sa profession dans : un cabinet d'administration de biens (gérance locative, syndicats de copropriétaires), une agence immobilière, une société immobilière, foncière, HLM, une société de promotion-construction... Selon la voie choisie, il peut commencer comme collaborateur, puis, avec l'expérience, devenir responsable et, à terme, chef d'entreprise. Il peut également travailler en société de promotion-construction, ou en entreprise ou collectivité qui gère son propre patrimoine immobilier.

Métiers accessibles :

- Administrateur de biens
- Agent immobilier
- Diagnostiqueur immobilier
- Syndic de copropriété

POURSUITE D'ÉTUDES

La finalité du BTS Professions Immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant, avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en :

- **Licence professionnelle du domaine immobilier en 1 an**
- **Licence en L2 ou L3 selon la validation partielle ou totale des acquis de BTS**
- **En école spécialisée**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible à tout un chacun et au public en situation de handicap. Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés. Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec la référente handicap afin d'envisager des aménagements de la formation. **Contact : a.lexandra.authier@svp-nice.com**

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (6,50 € le repas en 2023-2024). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement.

ACCÈS

Tram : Ligne 1 arrêt Garibaldi
Ligne 2 - terminus Port Lympia
Bus : Lignes 3, 7, 9, 10, 14, 20, 30, 82, 112
SNCF : Gare Nice Riquier

ÉVALUATION Dans chaque discipline, l'apprenti est évalué tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme ECOLE DIRECTE. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti.

**saintvincent
depaul**
nice

Contact : Philippe CHAULE - 06 24 27 26 34
Mail : chaule.philippe@gmail.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Langue vivante étrangère
Culture générale et expression

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Conseil en ingénierie de l'immobilier
Communication professionnelle (français et langue étrangère)
Techniques immobilières :

- Transaction immobilière
- Gestion immobilière

Conduite et présentation d'activités professionnelles

MODALITÉS D'ALTERNANCE

En formation 2 jours par semaine
et 3 jours en entreprise

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : http://www.bts-referentiel.fr/img/fr/fiche/93_referentiel-bts-professions-immobilières.pdf

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- 1 salle informatique
- 1 vidéoprojecteur dans chaque salles de cours
- 1 centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principaux magazines et journaux (Argus assurance, La Tribune de l'assurance, Alternatives Eco, LSA, Capital, Management...)

Equipes pédagogique et administrative

- Formateurs et formatrices expert.es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable formation
- Référentes handicap et mobilité
- Equipe administrative.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Pour les épreuves du BTS, l'apprenti est convoqué aux différentes épreuves à une date donnée et un heure précise. Il doit obligatoirement passer toutes les épreuves de son BTS lors de la session. Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Certains diplômes donnent droit à dispense de certaines unités du BTS « Professions immobilières ». Vous êtes invité à prendre conseil auprès de l'établissement avant de déposer votre demande d'inscription.

ÉPREUVES FINALES L'étudiant sera évalué en vue de l'obtention de son diplôme au cours de la deuxième année par une épreuve en CCF et en fin d'année par des épreuves écrites et orales. Pour être diplômé.e l'apprenti.e doit obtenir une moyenne générale à l'examen au moins égale à 10/20.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
E1 Culture générale et expression	Ponctuel - écrit	4h
E2 Langue vivante étrangère	Ponctuel - écrit	2h
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	Ponctuel - écrit	3h
E4 Communication professionnelle en français et en langue étrangère	Ponctuel - oral	40mn
E5 Techniques immobilières		
E51 Transaction immobilière	Ponctuel - écrit	3h
E52 Gestion immobilière	Ponctuel - écrit	3h
U6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	CCF	40 mn